

Règlement du Trail de la SAINT NICOLAS du 10 décembre 2022

1) Epreuves :

Trail 5kms

Trail 10kms

Il n'y a pas de ravitaillement sur le parcours.

La validation de l'inscription signifie que le coureur accepte le règlement et certifie exacts les renseignements fournis.

Une caution sera demandée de 40 € pour la puce du chronométrage électronique.

2) Inscriptions :

Inscriptions sur place uniquement le jour de la course.

Il vous sera demandé lors de l'inscription :

- Licence : Les concurrents qui possèdent une licence FFA doivent la présenter lors du retrait de leur dossard, elle doit être en cours de validité à la date du Trail.
- Ou un Certificat Médical : Si le concurrent n'est pas licencié, il doit être en possession d'un certificat médical de moins d'un an libellé obligatoirement « Non contre-indication au sport en compétition »
- Et une autorisation parentale : Pour les mineurs non licenciés, une autorisation parentale signée les autorisant à courir sur cette épreuve.
Peuvent participer les enfants né en 2006 et avant (16ans au 31/12/2022) sur les 2 parcours.

Droits d'engagement :

Tarifs :

5kms : 5€ par coureur.

10kms : 8€ par coureur.

Inscriptions possibles sur place, dans la limite des places disponibles.

(Maxi 100 places sur l'ensemble des parcours)

Le stand « Inscriptions sur place » sera accessible entre 16h30 et 17h15.

Le paiement y sera possible par chèque ou espèces.

Le matériel obligatoire : tenue de trail chaude, chaussure à crampons et lampe frontale fonctionnelle.

La couverture de survie ainsi que des vivres de course, de l'eau et un téléphone fonctionnel sont conseillé.

3) Déroulement :

Il y aura 1 seul départ à 17h30.

L'accompagnement et le suivi en VTT sont strictement interdits, sous peine de disqualification pour des raisons de sécurité et d'équité.

Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits.

Les concurrents s'engagent à respecter le Code de la Route et les consignes données par l'Organisateur via ses « signaleurs ».

Tout abandon devra être signalé à l'organisation.

Le concurrent devra alors remettre le système de chronométrage à l'équipe organisatrice du chrono dans la zone d'arrivée.

5) Environnement et développement durable :

L'organisation vous encourage à venir participer au Trail en privilégiant le covoiturage. La course se déroule sur la commune de VALS LES BAIN.

Les parcours empruntent uniquement des chemins de randonnées et pistes forestières.

Les organisateurs et les concurrents s'engagent ensemble à respecter ces espaces et à les préserver.

Des poubelles seront positionnées à l'arrivée. Tout participant jetant ou abandonnant des emballages alimentaires ou autres déchets en dehors de ces poubelles pourra être disqualifié.

Les « signaleurs » pour la sécurité de tous, veilleront au respect de ces règles.

6) Assurances, sécurité et responsabilité :

Assurance : l'organisateur a souscrit un contrat qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, auprès de la MAIF, souscrit un contrat sous le n° 3494627M.

Secours : Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un état de santé fragile, au non-respect des consignes de l'organisation. Une assistance médicale est organisée sur le parcours et à l'arrivée.

L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

De même, si pour les mêmes raisons, les départs devaient être décalés, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable.

7) Droits d'image :

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail, sur tous supports y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée. Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

8) Classements et dotations :

Les résultats seront affichés au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

La remise des récompenses est prévue à partir de 20h00.

Catégorie Femmes / Hommes Scratch : 1 ; 2 et 3 premiers

Catégorie Femmes / Hommes Cadet : 1 ; 2 et 3 premiers

9) Respect et acceptation du règlement :

La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement.

Le club RAIDLINK'S 07